



BRAIN INJURY
CANADA

LÉSION CÉRÉBRALE
CANADA

LIENS ENTRE LA VIOLENCE CONJUGALE ET LES LÉSIONS CÉRÉBRALES

www.braininjurycanada.ca



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	01
VIOLENCE CONJUGALE	02
LÉSIONS CÉRÉBRALES ET SENSIBILISATION	03
APPELS À L'ACTION	09
CONCLUSION	10
RÉFÉRENCES	11

Le présent exposé de position est conçu comme un document évolutif et doit être considéré comme tel. Il ne vise pas à représenter tous les points de vue ni à englober l'ensemble des perspectives que l'on trouve dans les nombreuses excellentes sources d'information disponibles. À mesure que de nouvelles preuves apparaîtront et que les connaissances évolueront, cet exposé de position et les documents connexes seront mis à jour en conséquence afin d'en garantir la pertinence et l'exactitude.

Bien que le présent document ait été préparé avec soin, les informations qu'il contient proviennent de plusieurs sources et vous sont fournies gratuitement. Les renseignements fournis dans les exposés de position de Lésion cérébrale Canada sont uniquement destinés à des fins d'information, ne constituent en aucun cas des conseils médicaux et ne doivent pas être considérés comme tels. Lésion cérébrale Canada ne recommande ni n'approuve l'utilisation de produits, services, médicaments ou méthodes de traitement mentionnés dans le présent document.

Date de publication : mars 2026

Auteure : Emma Chiera, BA, EMA

Rédactrice : Rachel Newcombe, HBA, MPR

Révision : Halina Haag, MSW, RSW, PhD

INTRODUCTION

Selon l'Organisation mondiale de la santé, « une femme sur trois sera victime de violence conjugale [...] au cours de sa vie » [1]. Il s'agit d'un problème majeur dans notre société, et le lien entre la violence conjugale et les lésions cérébrales est un sujet qui reste chroniquement sous-étudié et sous-discuté. Statistiquement :

- Au Canada, la violence conjugale est l'une des principales causes de blessures physiques chez les Canadiennes âgées de 15 à 44 ans [2].
- Jusqu'à 92 % des victimes de violence conjugale subissent des coups au visage ou à la tête [3], ce qui provoque souvent des lésions cérébrales traumatiques, ou traumatisme crânien.
- 19 à 75 % des femmes victimes de violence conjugale présentent des symptômes de lésions cérébrales traumatiques [2].
- Une proportion importante des victimes de violence conjugale subissent des lésions cérébrales multiples [4].

Les lésions cérébrales ne sont pas uniquement causées par des coups à la tête : les tentatives d'étranglement réduisent ou éliminent l'apport d'oxygène au cerveau, ce qui peut également entraîner des lésions cérébrales. Les tentatives d'étranglement sont fréquentes dans les cas de violence conjugale, ayant été signalées chez jusqu'à 6 % des femmes victimes de relations abusives [5].

Il est difficile de mieux comprendre le lien entre les lésions cérébrales et la violence conjugale, car cela nécessite que les survivantes signalent les incidents de violence, ce qui peut souvent être dangereux ou stigmatisant. Elles peuvent également rencontrer des obstacles lorsqu'elles quittent une situation de violence (par exemple, trouver un logement, négocier la garde des enfants ou s'y retrouver dans le système judiciaire). Souvent, leur propre santé et leur bien-être sont relégués au second plan, et elles peuvent hésiter à consulter un médecin si elles craignent que le fait de signaler leurs symptômes n'ait des répercussions sur leur situation (par exemple, les modalités de garde des enfants). Dans ce cas, il incombe aux prestataires de services de première ligne d'évoquer la possibilité d'une lésion cérébrale et d'inciter les survivantes à se faire examiner. Malheureusement, les prestataires de services de première ligne canadiens ne reçoivent souvent aucune formation ni information sur les lésions cérébrales. Les recherches montrent un manque flagrant de sensibilisation chez les prestataires de soins de santé, les travailleurs sociaux et les avocats quant à la corrélation entre les lésions cérébrales et la violence conjugale [2]. Cette incompréhension peut entraîner un manque de dépistage des lésions cérébrales chez les survivants de violence conjugale et, par conséquent, un manque de soins appropriés.

Comblant cette lacune dans les connaissances peut permettre de sensibiliser davantage le public et d'améliorer l'accès aux services de soutien pour les survivants. Afin de combler cette lacune, Lésion cérébrale Canada recommande aux décideurs politiques et aux institutions concernées les changements systémiques suivants:

- Augmenter l'accessibilité des supports éducatifs et de sensibilisation destinés aux travailleurs de première ligne sur les risques, les symptômes, la prévalence et les effets durables des lésions cérébrales chez les survivantes de violence conjugale, y compris dans le système judiciaire ; et donner plus de poids aux témoignages d'expériences vécues tout au long du processus de sensibilisation.
- Ajouter une stratégie nationale normalisée pour le dépistage des lésions cérébrales chez toutes les survivantes de violence conjugale par les travailleurs de première ligne, ainsi que pour le traitement et le soutien social qui s'ensuivent.

VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale est définie comme la violence physique, émotionnelle et/ou verbale infligée par un partenaire intime ou un proche [6]. Notre position concerne uniquement les cas de violence conjugale physique, car celle-ci est la cause directe des lésions cérébrales, mais nous reconnaissons les dommages causés par la violence psychologique et émotionnelle et le fait qu'elle peut être associée à la violence physique.

Les femmes sont les victimes les plus courantes de la violence conjugale, qui est le plus souvent perpétrée par des hommes [6]. Les femmes sont également surreprésentées parmi les victimes d'homicides commis par un partenaire intime. La violence conjugale est donc considérée comme une forme de violence sexiste, tout en reconnaissant qu'elle peut être perpétrée et subie indépendamment du sexe biologique ou de l'identité de genre. Bien que toutes les victimes de violence conjugale méritent d'être soutenues, le présent document s'en tiendra à la littérature sur cette question, qui indique que la majorité des victimes sont des femmes.

Malgré sa gravité et ses répercussions durables, la plupart des cas de violence conjugale ne sont pas signalés. Selon le gouvernement du Canada :

- « En 2019, 80 % des personnes ayant été victimes de violence conjugale ne l'ont pas signalé à la police » [7].
- « La violence était plus susceptible d'être portée à l'attention de la police dans les situations où la fréquence des abus était plus élevée, par exemple une fois par mois ou plus (13 %), que dans celles où la violence conjugale n'avait été subie qu'une seule fois (2 %) ou à quelques reprises (5 %) » [8].

Les raisons de l'absence de signalement peuvent être les suivantes :

- La crainte pour sa sécurité personnelle et celle de ses proches.
- Le désir d'éviter que leur partenaire soit arrêté.
- La stigmatisation sociale (ne pas vouloir être désignée comme victime, ou croire que les relations conjugales sont une affaire privée).
- L'hypothèse que l'incident/la violence n'est pas suffisamment grave pour être signalé.
- Les préoccupations liées à la garde des enfants.
- Le manque de soutien/la méconnaissance des systèmes de soutien existants.
- Le manque de confiance dans le système judiciaire ou les tribunaux.

Ces raisons sont exacerbées par un manque de sensibilisation du public aux conséquences potentielles de la violence conjugale, notamment les lésions cérébrales, et par un manque de formation sur cette question chez les travailleurs de première ligne.

Il est important de noter que le gouvernement canadien dispose d'un Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre (ci-après dénommé « le Plan national »). Cependant, ce plan se concentre davantage sur les mesures préventives et sociales que sur le traitement post-incident. Le Plan national ne mentionne pas les lésions cérébrales ni les soins de santé, malgré les conséquences de la violence conjugale sur la santé [6]. Il est important que ce plan aborde non seulement la prévention, mais aussi les nombreuses conséquences de la violence sexiste et soutienne les survivantes qui ont subi des blessures physiques.

LÉSIONS CÉRÉBRALES ET SENSIBILISATION

Une lésion cérébrale désigne toute atteinte au cerveau qui perturbe ses fonctions normales. Elle survient après la naissance et n'est pas liée à des troubles congénitaux ou dégénératifs. Les lésions cérébrales peuvent être classées en deux catégories : les lésions cérébrales traumatiques (comme celles causées par des coups à la tête et au visage) et les lésions cérébrales non traumatiques (comme celles résultant d'un accident vasculaire cérébral, d'une tumeur ou d'une hypoxie). Ces lésions peuvent entraîner diverses difficultés physiques, cognitives et émotionnelles qui peuvent persister indéfiniment. Les lésions cérébrales ne sont pas nécessairement des incidents isolés, mais peuvent aller de pair avec d'autres troubles physiques ou mentaux [9].

Les causes les plus fréquentes de lésions cérébrales dans les situations de violence conjugale

sont les coups à la tête ou au visage, provoquant une lésion cérébrale traumatique (comme une commotion cérébrale), et les tentatives d'étranglement, qui peuvent entraîner des lésions hypoxiques-ischémiques (accès limité à l'oxygène et au flux sanguin vers le cerveau). Cela peut avoir des effets cognitifs, psychologiques et/ou physiques graves et durables.

Ces effets passent souvent inaperçus, sont mal compris, non diagnostiqués et non traités, ce qui crée des obstacles supplémentaires pour les survivantes qui doivent naviguer dans les systèmes sociaux, économiques et judiciaires.

Sensibilisation des survivantes : Les lésions cérébrales chez les survivantes de violence conjugale sont souvent non diagnostiquées. L'une des raisons est que les survivantes elles-mêmes ne sont pas conscientes des risques auxquels elles sont exposées ou ne consultent tout simplement pas de médecin, même si elles ont subi une blessure. Elles peuvent également ne pas réaliser la gravité des violences physiques subies. Si les survivantes soupçonnent qu'elles ont subi une blessure, le fait de supposer que les travailleurs de première ligne n'y prêteront pas beaucoup attention peut constituer un autre facteur dissuasif. Selon une étude menée à l'université Wilfrid Laurier, ce manque de connaissances/de sensibilisation aux lésions cérébrales rend les survivantes réticentes à en parler aux prestataires de services, par crainte de subir la honte ou la stigmatisation [2]. Non seulement les survivantes doivent être sensibilisées aux signes et symptômes des lésions cérébrales, mais les travailleurs de première ligne doivent également être formés à la gravité du problème et traiter ces plaintes avec la plus grande attention.

Sensibilisation dans les services de santé et les services sociaux : Une étude pilote a été menée à Toronto en 2019 afin d'évaluer le manque de sensibilisation des professionnels de la santé et des services sociaux à propos des lésions cérébrales. 68 organismes offrant des services de soutien aux victimes de violence conjugale ont été sondés, et les résultats ont révélé un manque général de sensibilisation et de compréhension à propos des lésions cérébrales chez les travailleurs de première ligne. Les prestataires de services étaient tout aussi incapables d'identifier les signes et les symptômes d'une lésion cérébrale que les survivantes elles-mêmes [2]. Dans le cadre de cette étude, les prestataires de services ont déclaré ne pas être du tout préparés à identifier les signes et les symptômes d'une lésion cérébrale chez leurs clients. Les travailleurs de première ligne ont également admis qu'ils ne posaient pas les questions cruciales qui auraient permis de déterminer si une lésion cérébrale avait eu lieu, et qu'ils ne fournissaient pas toujours les références nécessaires pour permettre un traitement. La recherche de lésions cérébrales n'était pas une pratique courante chez les prestataires de services aux survivantes de violences conjugales.



Je n'ai jamais bénéficié d'un examen médical quelconque lors de mon expérience avec les forces de police après avoir signalé des violences conjugales. Mon état physique n'a jamais été pris en compte, peut-être parce que j'avais l'air « en bonne santé » à première vue. — Témoignage d'une survivante de violences conjugales

L'étude a conclu qu'il existe un besoin important de mener une vaste campagne d'éducation pour remédier à ce manque de compréhension chez les travailleurs de première ligne, les survivantes et le grand public. L'étude a également souligné la nécessité de mener davantage de recherches sur les meilleures pratiques en matière d'intervention adaptée aux lésions cérébrales. Les auteurs de cette étude ont proposé une stratégie nationale pour traiter cette question, qui encouragerait la mise en place d'un processus de dépistage standardisé et d'une formation pour tous les prestataires de soins de santé et de services sociaux sur les risques, les signes et les symptômes des lésions cérébrales [2]. Cette stratégie pourrait être ajoutée sous forme d'amendement au plan national existant ou diffusée au niveau provincial/territorial.

« Les lésions cérébrales sont très fréquentes chez les survivantes de violence conjugale ; cependant, peu de recherches traitent de leurs implications pour les soins de santé. Les recherches futures devraient explorer les besoins et les expériences en matière de soins de santé afin d'éclairer les politiques et les pratiques et de mieux représenter la diversité des survivantes de violence conjugale. » [10]

Des résultats similaires ont été observés dans les régions autochtones du Canada [11]. Les prestataires de soins de santé et de services directs, ainsi que les professionnels du droit, ont été jugés gravement insuffisamment informés sur la gravité des lésions cérébrales chez les femmes autochtones victimes de violence conjugale. Une étude réalisée en 2019 a recommandé une vaste campagne d'information ainsi que des recherches futures afin de mettre en place des

mesures de soutien communautaires adaptées à la culture des victimes de violence conjugale souffrant de lésions cérébrales, dans ces régions.

Il est important de noter que des facteurs intersectionnels, tels que la race, l'origine ethnique et le sexe, peuvent contribuer à des taux plus élevés de violence conjugale et, parallèlement, à des taux plus élevés de lésions cérébrales. Par exemple, « les femmes issues de minorités ethniques et immigrées sont plus susceptibles d'avoir un niveau d'éducation moins élevé, de vivre dans la pauvreté et d'avoir un accès plus limité aux soins de santé et à d'autres ressources, ce qui aggrave encore les conséquences de la violence conjugale sur leur santé » [12]. Les personnes de couleur sont également deux fois plus susceptibles de mourir à la suite d'une lésion cérébrale que les personnes blanches [13], et il existe des preuves de disparités entre les populations racialisées et non racialisées en matière de prévalence des lésions cérébrales [14]. Il est essentiel de garder à l'esprit ces déséquilibres lorsque l'on examine les effets de la violence conjugale sur les lésions cérébrales dans diverses populations.

Sensibilisation au sein du système judiciaire : l'absence de dépistage des lésions cérébrales dans le système de santé se répercute sur le système judiciaire, lorsque les survivants décident de porter plainte ou se retrouvent dans des batailles pour la garde de leurs enfants. Sans documentation adéquate de la part des prestataires de soins de santé, il existe peu de preuves permettant d'indiquer qu'une survivante a subi une lésion cérébrale. Ce problème se pose particulièrement dans le cas de lésions qui ne laissent pas de traces visibles : l'avocat s'appuie alors uniquement sur les notes du professionnel de santé pour prouver qu'une lésion cérébrale a été subie [15].

Les avocats et les juges ne sont pas non plus formés aux signes et symptômes des lésions cérébrales, ni aux nuances liées à la représentation des victimes de lésions cérébrales. Les survivantes peuvent rencontrer des difficultés à se concentrer dans la salle d'audience, ou pire encore, souffrir de pertes de mémoire. Souvent, les survivantes ne se souviennent pas du tout avoir subi des lésions cérébrales, en particulier lorsqu'elles ont perdu connaissance. Lors d'un webinaire organisé par l'Université Western, des experts ont discuté de plusieurs cas de survivantes qui avaient subi de graves lésions cérébrales et perdu connaissance pendant plusieurs minutes, puis n'avaient aucun souvenir de l'incident. Lorsqu'elles montent un dossier

contre un agresseur, les avocats devraient être invités à mener leur propre enquête, plutôt que de se fier uniquement à la mémoire ou au témoignage de la victime, afin de déterminer si une lésion cérébrale a eu lieu [15].



De plus, le représentant de l'auteur des faits peut exploiter à son avantage l'état de confusion et d'amnésie de la victime. Les victimes qui se remettent d'une lésion cérébrale peuvent être accablées par la paperasse, se voir poser des questions délibérément trompeuses ou se faire hurler dessus pendant le contre-interrogatoire afin d'exacerber leurs symptômes et de les inciter à accepter un accord à l'amiable, voire à abandonner complètement leur plainte. Dans les affaires de garde d'enfants, si une personne a été diagnostiquée avec une lésion cérébrale, cela pourrait également être utilisé contre elle en suggérant que sa blessure la rend inapte à être un parent actif : « [les professionnels du droit] s'attendent à ce que l'avocat d'un agresseur utilise les lésions cérébrales reliées à la violence conjugale comme un moyen de minimiser la capacité d'une mère à assumer son rôle parental » [16]. Enfin, une lésion cérébrale peut amener une victime à oublier les dates d'audience ou à rencontrer des difficultés à accomplir les tâches liées à la procédure judiciaire.

Les avocats devraient être formés non seulement à comprendre les lésions cérébrales, mais aussi à protéger les survivantes contre la partie adverse qui pourrait tenter d'utiliser leur lésion cérébrale comme une faiblesse à exploiter. Cela a été confirmé dans une étude réalisée en 2022 en Colombie-Britannique et en Ontario :

Étant donné que la compréhension des lésions cérébrales reliées à la violence conjugale en est encore à ses balbutiements, les femmes qui en sont victimes sont exposées à l'incertitude et à la stigmatisation, tout comme l'étaient jusqu'à récemment les femmes souffrant de troubles mentaux. En outre, l'absence d'outils de diagnostic et de plans de traitement validés signifie que les femmes courent un plus grand risque de voir l'avocat adverse gagner du terrain auprès des juges qui préfèrent s'appuyer sur l'avis d'experts et les preuves médicales de capacité, et ne peuvent être rassurées que par des traitements et des interventions validés lorsque leur état de santé est remis en question. Sans une meilleure compréhension, tenant compte du genre, de la violence conjugale et de la violence envers les enfants par les acteurs du système judiciaire, les idéologies sexistes et patriarcales pourraient continuer à perpétuer la violence à l'égard des femmes en raison des divergences dans la conception sociale d'une mère compétente [16].

APPELS À L'ACTION

Il devrait être prioritaire de combler les lacunes de connaissances constatées dans tous les secteurs de prestation de services : droit, soins de santé et travail social. Afin d'atténuer ce manque de sensibilisation, Lésion cérébrale Canada exhorte les décideurs politiques et les institutions concernés à mettre en œuvre les changements systémiques suivants :

- Augmenter l'accessibilité des supports éducatifs et de sensibilisation destinés aux travailleurs de première ligne sur les risques, les symptômes, la prévalence et les effets durables des lésions cérébrales chez les victimes de violence conjugale, y compris dans le système judiciaire ; et donner plus de poids aux témoignages d'expériences vécues tout au long du processus de sensibilisation.
- Ajouter au Plan d'action national un dépistage national standardisé des lésions cérébrales chez toutes les victimes de violence conjugale par les travailleurs de première ligne, ainsi que le traitement et le soutien social qui s'ensuivent.

QUE PUIS-JE FAIRE POUR AIDER ?

Dans votre communauté, les mesures suivantes peuvent faire une différence considérable :

- Exhortez vos représentants locaux à approfondir la question et à mettre en œuvre les politiques suggérées ci-dessus.
- Partagez les ressources sur les aides aux victimes de violence conjugale, ainsi que les informations sur le lien entre la violence conjugale et les lésions cérébrales, au sein de votre réseau et de votre communauté.
- Continuez à vous informer et à informer votre entourage sur les risques de lésions cérébrales chez les victimes de violence conjugale et apportez votre soutien à toute victime qui pourrait se trouver dans votre entourage.

CONCLUSION

Le lien entre la violence conjugale et les lésions cérébrales représente un enjeu crucial, mais dangereusement négligé, en matière de santé publique et de justice sociale au Canada. Malgré la prévalence écrasante de la violence conjugale et sa capacité bien documentée à causer des lésions cérébrales, la sensibilisation à ce lien reste étonnamment faible parmi les survivantes, les prestataires de soins de santé, les professionnels du droit et le grand public. Cette lacune systémique en matière de connaissances entraîne un sous-diagnostic, un soutien inadéquat et des injustices juridiques qui aggravent encore les préjudices subis par les survivantes.

Pour aller de l'avant, il est urgent de mettre en place une stratégie nationale coordonnée qui intègre un dépistage standardisé des lésions cérébrales dans les protocoles relatifs à la violence conjugale, forme les travailleurs de première ligne à l'identification et à la prise en charge des lésions cérébrales et garantisse des soins adaptés et tenant compte des traumatismes. Ces mesures devraient être intégrées à la fois dans les systèmes de santé et dans les systèmes judiciaires. L'éducation peut jouer un rôle important dans l'information des personnes les plus touchées : éduquer les survivantes peut les aider à prendre conscience des risques pour leur santé, de leurs droits et des aides disponibles. Les survivantes de la violence conjugale méritent plus que la sécurité ; elles méritent d'être reconnues, diagnostiquées et soignées.

OUTILS ET RESSOURCES POUR APPROFONDIR VOS CONNAISSANCES

- [Victimes de violence et de traumatisme cérébral](#)
- [Le Centre canadien pour la violence entre partenaires intimes et les lésions cérébrales](#)
- [Outil de formation sur la sensibilisation aux commotions cérébrales à l'intention des intervenants auprès des femmes \(en anglais\)](#)
- [Soutenir les survivantes de violence et de lésions cérébrales grâce à la recherche \(SOAR\)](#)

RÉFÉRENCES

- [1] 'Violence against women' (*World Health Organization*, 25 March 2024) <<https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>> accessed 27 March 2025
- [2] Haag, H. L., Jones, D., Joseph, T., & Colantonio, A. (2022). Battered and Brain Injured: Traumatic Brain Injury Among Women Survivors of Intimate Partner Violence-A Scoping Review. *Trauma, violence & abuse*, 23(4), 1270–1287. <https://doi.org/10.1177/1524838019850623>
- [3] Jackson, H., Philp, E., Nuttall, R. L., & Diller, L. 'Traumatic brain injury: a hidden consequence for battered women' [2002] *Professional Psychology: Research and Practice*, 33, 39-45
- [4] Valera, E.M., & Berenbaum, H. 'Brain injury in battered women' [2003] *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71(4), 797–804
- [5] Wilbur, L. et al. 'Survey results of women who have been strangled while in an abusive relationship' [2017] *The Journal of Emergency Medicine*, 297–302
- [6] 'Intimate partner violence' (*Government of Canada*, 9 January 2025) <<https://www.canada.ca/en/women-gender-equality/gender-based-violence/intimate-partner-violence.html>> accessed 27 March 2025
- [7] Conroy, S. 'Family violence in Canada: A statistical profile, 2019' [2021] *Juristat. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X*.
- [8] Cotter, A. 'Intimate partner violence in Canada, 2018: An overview' [2021] *Juristat. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X*.
- [9] 'Traumatic Brain Injury (TBI)' (*Brain Injury Canada*, 2024) <<https://braininjurycanada.ca/en/traumatic-brain-injury/>> accessed 27 March 2025
- [10] Toccalino, Danielle et al. 'Exploring the intersection of brain injury and mental health in survivors of intimate partner violence: A scoping review' [2023] *Frontier in Public Health*, 11
- [11] Haag, Halina (Lin) et al. 'Traumatic brain injury and intimate partner violence: Addressing knowledge and service gaps among indigenous populations in Canada' [2019] *Brain Impairment*, 20(2), 197-210
- [12] Stockman, Jamila K. et al. 'Intimate Partner Violence and Its Health Impact on Disproportionately Affected Populations, Including Minorities and Impoverished Groups' [2015] *Journal of Women's Health*, 24(1), 62-79
- [13] Robinson, Erik. 'People of color twice as likely to die after traumatic brain injury, new study finds' [2021] <<https://news.ohsu.edu/2021/06/02/people-of-color-twice-as-likely-to-die-after-traumatic-brain-injury-new-study-finds>> accessed 29 August 2025
- [14] Earnshaw, Daniel. 'Ethnic differences in traumatic brain injury' (*Brainkind*) <<https://brainkind.org/ethnic-differences-in-traumatic-brain-injury/>> accessed 29 August 2025
- [15] Ellis, Michael and Stewart, Ashley. 'Traumatic Brain Injury and Intimate Partner Violence: Challenges for Survivors Involved in the Family Court System'. Webinar. (*Western University*, 3 April 2023) <https://www.fvfl-vfdf.ca/webinar-recordings/Webinar_tbi-ipv-challenges-for-survivors.html> accessed 27 March 2025
- [16] Boyle, Quinn et al. 'Ethicolegal considerations of screening for brain injury in women who have experienced intimate partner violence' [2022] *Journal of Law and the Biosciences*, 9(2)

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre gratitude à toutes les personnes et organisations qui ont contribué à l'élaboration de cet exposé de position. De nombreux chercheur.es et organisations s'engagent actuellement à mettre la violence conjugale et les lésions cérébrales au premier plan des discussions sur la manière de soutenir les survivantes, et nous espérons que ce document sera une aide précieuse pour la poursuite de ces travaux.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LÉSION CÉRÉBRALE CANADA

Lésion Cérébrale Canada a pour mission d'autonomiser et de rallier la communauté des personnes atteintes de lésions cérébrales par le biais de l'éducation, de la défense des droits, du plaidoyer et de la collaboration, afin de créer des impacts positifs durables. Notre vision est d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes touchées par une lésion cérébrale. Découvrez notre large éventail de ressources accessibles et d'outils pratiques, fondés sur l'expérience vécue et des données probantes.

- www.braininjurycanada.ca, notre site web de ressources, constamment mis à jour
- [Lésion Cérébrale Canada Connect](#), notre répertoire de services qui met les Canadiens en relation avec les services de soutien disponibles dans leur région.
- [Adolescents et Lésions cérébrales \(Brain Injury and Teens \(BRITE\)\)](#), notre site web de ressources pour les jeunes, en constante évolution
- [Éducation en ligne sur les lésions cérébrales](#), notre bibliothèque de cours en ligne destinés aux professionnels de la santé et aux aidants
- [Récits de lésions cérébrales](#), qui présente des témoignages personnels provenant de tout le pays
- [Le plaidoyer de Lésion Cérébrale Canada](#)